Considérant l'imposition des objectifs et enjeux gouvernementaux;

Considérant le caractère politique de la recherche du consensus;

Considérant que le consensus social est assis et nourrit par une panoplie de problématiques sociales, politiques et économiques;

Considérant que la date du Sommet est toujours inconnue;

Considérant que le gouvernement semble toujours errer quant au lieu où ledit Sommet se tiendra;

Considérant le mépris du gouvernement pour notre mode de fonctionnement démocratique et envers nos assemblées;

Considérant l'exposition des contradictions politiques fragrantes du PQ.

Que l'AECSSP dénonce le processus antidémocratique que constituent les processus d'organisation et de tenue des rencontres préparatoires au Sommet sur l'éducation supérieure;

Que l'AECSSP constate que les démarches préparatoires au Sommet sur l'éducation supérieure sont idéologiquement et politiquement biaisées, en plus d'être enlignées sur des objectifs de marchandisation de l'éducation et de promotion de l'économie du savoir;

Que l'AECSSP exige que l'ASSÉ ne participe pas aux démarches du Sommet sur l'éducation supérieure au-delà des rencontres préparatoires au dit Sommet;

Que l'AECSSP dénonce les toutes récentes coupures gouvernementales précipitées dans le financement universitaire québécois;

Que l'AECSSP réitère le caractère inacceptable de la gouvernance universitaire et collégiale et que cela ne constitue nullement une solution viable aux problématiques actuelles du réseau d'éducation supérieure du Québec;

Que l'AECSSP condamne et refuse de façon claire et nette l’encadrement d'un « droit de grève » étudiant ainsi que toute modification à la loi 32

Que l'AECSSP invite l'ASSÉ et toutes les associations membres à organiser une action de perturbation liée à la tenue imminente du Sommet sur l'éducation supérieure et dont la date sera déterminée par l'exécutif de l'ASSÉ

Que l'AECSSP demande à l'ASSÉ d'organiser une action de visibilité publique de grande envergure dans la semaine précédant le Sommet sur l'éducation supérieure